

REGULARISATION de la SUBVENTION DEPARTEMENTALE de 8.500 Frs CFA au
BUDGET de la COMMUNE pour l'EXERCICE 1951.

Le Maire donne lecture du rapport.

Il est soumis à l'approbation

Mme le Préfet
Denis le 18 Janvier 1952

Saint-Denis, le 3 Novembre 1951

Le Secrétaire Général,
le Chef de Bureau délégué Mesdames,

Mme Gauvarini Messieurs,

Par avis de crédit n° 2047 du 26 Octobre 1951 de la Trésorerie Générale du Département, une subvention de 8.500 francs CFA a été allouée au budget de la Commune de Saint-Denis pour travaux manuels et pratiques de l'enseignement du premier degré en 1951.

J'ai l'honneur de vous demander, en conséquence, Mesdames, Messieurs, de voter, par autorisation spéciale tant en recettes qu'en dépenses, l'inscription de la Subvention départementale de 8.500 francs CFA au budget de la Commune pour l'exercice 1951./.

Le Maire Adjoint.
Signé: VALLON HOARAU.

Adopté à l'unanimité

Approuvé
M. Denis le 23 Janvier 1952
P. le Préfet et fait délibéré
Le Secrétaire Général
Signé: Ferouzi